



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Reçu OLS / CHM / ICH

Le 06 MAI 2019

N°0353.....

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

DATE LIMITE 30 AVRIL 2019

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

INUKSUK

1.b. Nom en français ou anglais

Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

INUKSUK

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : INUKSUK

Adresse : 10 boulevard Morland - 75004 Paris

Numéro de
téléphone : 0688096877

Adresse
électronique : asso.inuksuk@orange.fr

Site web : www.espace-inuit.org

Autres informations
pertinentes :

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) :	Madame
Nom de famille :	Teveny
Prénom :	Sylvie
Institution/fonction :	Directrice
Adresse :	11, square Jules Guesde - 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Numéro de téléphone :	0688096877
Adresse électronique :	teveny@orange.fr
Autres informations pertinentes :	

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

- local
- national
- international (veuillez préciser :)
 dans le monde entier
 Afrique
 États arabes
 Asie & Pacifique
 Europe & Amérique du Nord
 Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Février 1995

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'association Inuksuk a pour objectif de mieux faire connaître la culture inuit dans ses multiples dimensions : pratiques et savoirs traditionnels, mutations et réalités contemporaines, défis linguistiques, enjeux environnementaux et patrimoniaux, créations artistiques, etc. Constituée pour partie de chercheurs spécialisés dans l'étude de sociétés inuit du Canada, de l'Alaska et du Groenland, l'association participe à la documentation de différents aspects de la culture inuit, et œuvre à la diffusion des connaissances relatives à ces sociétés en proposant des conférences, des expositions et des publications, ainsi que des activités de sensibilisation au sein de diverses structures à vocation culturelle, patrimoniale ou éducative. Attachée à une double mission de documentation/information et d'animation/promotion culturelle en direction de plusieurs publics, Inuksuk favorise à la fois la diffusion, en France, des travaux de chercheurs et doctorants portant sur le monde inuit, et la valorisation des productions scientifiques et culturelles issues des communautés inuit elles-mêmes. La réalisation de cette dernière mission se fonde sur la mise en œuvre de collaborations avec des Inuit et/ou des institutions inuit du Canada (Nunavut, Nunavik), de l'Alaska et du Groenland. De manière ponctuelle, l'association s'ouvre également à des coopérations avec des représentants d'autres peuples autochtones, issus notamment de sociétés amérindiennes du Canada, et de sociétés sibériennes.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Depuis 1995, Inuksuk propose une programmation régulière se déclinant en 5 activités principales (organisées à l'initiative de l'association) :

- Des spectacles offrant un lien thématique avec la culture et la tradition orale inuit, issus de créations d'artistes inuit et/ou non-inuit (artistes français notamment) ;
- Des ateliers à destination de divers publics (ateliers de contes inuit - à partir de mythes et de récits inuit que les membres de l'équipe ont traduits, voire recueillis ; ateliers d'initiation à la langue inuit et à l'écriture syllabique des Inuit de l'Arctique oriental canadien ; ateliers de jeux traditionnels inuit...) ;
- Des animations de sensibilisation au monde inuit en milieu scolaire (pour des élèves de maternelle, primaire, collège, lycée) et universitaire (BTS, IUT, universités...) ;
- Des conférences ;
- Des festivals et des journées thématiques.

Un partenariat avec l'Ambassade du Canada à Paris est mis en place depuis 1999. Dans ce cadre, de nombreuses activités de valorisation de la culture inuit sont proposées au sein de Centre culturel canadien.

Inuksuk répond aussi à des demandes de partenariat avec des organismes culturels et scientifiques et propose dans ce cadre :

- Des conférences dans des lieux culturels français organisant des sessions thématiques sur les Inuit, tels que le Musée du Quai Branly, le Musée de l'Homme, le Muséum national d'histoire naturelle ou La Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris, le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, le Musée de la Castre à Cannes, l'Institut Océanographique de Monaco, le Centre Océanopolis de Brest... ;
- L'organisation de manifestations de diffusion scientifique, en collaboration avec des groupes de recherche (GDR « Arctique » puis GDR « Mutations Polaires ») ou des laboratoires du CNRS (cf. REHSEIS/SPHERE autour d'un projet d'ethnomathématique des jeux de ficelle inuit...) ;

- Des traductions ;

- La participation à l'organisation et à l'animation d'expositions sur le monde inuit, notamment à l'Unesco dès 1997.

Inuksuk intervient également dans toute la France auprès de musées, d'universités, de bibliothèques ou de centres culturels municipaux, par le prêt d'expositions conçues par l'association (expositions d'artefacts issus de l'artisanat et de l'art inuit ou illustrant des savoir-faire inuit, expositions de photos ethnographiques, exposition trilingue - français, anglais et inuktitut - de panneaux didactiques sur le thème du changement climatique en Arctique) et/ou par des prestations de conseil et de rédaction pour la réalisation de supports muséologiques ou de fiches pédagogiques.

Ces interventions intègrent souvent des ateliers de formation (découverte de la culture inuit), proposés en amont aux médiateurs - personnels des musées, animateurs de centres culturels - qui sont appelés à travailler auprès du grand public pendant la durée de ces expositions.

En dehors de la programmation, l'un des principaux champs d'activité d'Inuksuk consiste, en outre, à élaborer des projets pluridisciplinaires relatifs au monde inuit et à fournir une expertise sur des projets pour lesquels elle est sollicitée. De manière régulière, l'association assure également la promotion du travail de documentation et d'étude réalisé par ses membres chercheurs en sciences humaines et sociales (mais aussi pour certains, en sciences de la nature), et œuvre plus largement à la diffusion de productions scientifiques et/ou artistiques en lien avec des sociétés inuit, tout particulièrement celles issues d'un travail de collaboration avec des Inuit ou portées par des Inuit.

L'association met aussi à disposition des étudiants et des chercheurs – ainsi que du grand public – les ouvrages contenus dans son centre de documentation, constitué à partir de prêts d'ouvrages personnels des membres de l'équipe, et de dons du Fonds Polaire du Muséum national d'histoire naturelle de Paris, du Ministère de la Culture du Groenland, du Gouvernement du Nunavut et du Collège Arctique du Nunavut.

6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'association Inuksuk est principalement constituée de chercheurs et d'étudiants diplômés du cursus de « Langue et culture inuit » de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) de Paris. Elle réunit des anthropologues et ethnologues, des archéologues, des historiens et historiens de l'art, des linguistes, des musicologues et des muséographes, ainsi que des ethnozoologues, des océanographes et des météorologues spécialistes des milieux arctiques. En favorisant en son sein la mutualisation des connaissances, la mise en commun des fonds (objets et photos), et le regroupement autour de projets ciblés, l'association constitue une structure fédératrice pour cette équipe multidisciplinaire. La diversité de formation de ses membres permet de répondre à des demandes très variées provenant d'organismes culturels et scientifiques français.

En tant que structure vouée à diffuser les connaissances relatives à des sociétés inuit de l'Arctique, Inuksuk a été associée au Groupe de Recherche « Mutations Polaires : Sociétés et Environnement » (GDR 3062, CNRS) pendant toute la durée d'activité de celui-ci (de 2007 à 2017).

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Depuis la création d'Inuksuk, plusieurs partenariats avec des institutions inuit (telles que Avataq, Kativik School Board, Makivik, Inuit Heritage Trust... au Canada, et Ilisimatusarfik au Groenland) ont été mis en place avec l'appui de chercheurs membres de l'association, en particulier au cours - ou à l'issue- d'enquêtes de terrain réalisées dans des communautés inuit. L'un des principaux partenariats pérennes engagé par Inuksuk, en étroite collaboration avec l'INALCO durant ces deux dernières décennies, concerne les enseignants et étudiants des départements « Interprétariat/Traduction » et « Inuit Studies » du Nunavut Arctic College d'Iqaluit (Canada). Dans ce cadre, l'association a accueilli en France, pendant plus d'une dizaine d'années, des étudiants inuit proposant des cours d'inuktitut (langue inuit du Canada oriental) et des conférences sur le monde contemporain inuit. Inuksuk a également été deux fois co-organisatrice de la Conférence Internationale -biennale- Inuit Studies (en 1994 à Iqaluit, et en 2006 lors de sa tenue au Musée du Quai Branly). En collaboration avec la délégation du Canada à l'Unesco, Inuksuk a aussi accueilli à plusieurs reprises des représentants politiques et des artistes inuit. En outre, Inuksuk a programmé au sein du Centre Culturel Canadien à Paris, des conférences et performances de membres de la délégation du Nunavut Sivuniksavut, une formation post-secondaire canadienne offrant aux futurs leaders inuit des apprentissages favorisant l'acquisition d'un savoir-faire nécessaire pour contribuer au développement du Nunavut.

De façon régulière, l'association organise la programmation de créations d'artistes inuit se produisant en France, notamment des chanteuses de Katajjait (jeux vocaux gutturaux inuit). Parmi les partenariats durablement établis, Inuksuk collabore régulièrement avec la troupe Artcirq, un collectif artistique inuit se proposant de conjuguer des traditions culturelles inuit avec des pratiques circassiennes, musicales et vidéographiques contemporaines.

Pour ses missions de documentation et de valorisation de pratiques culturelles inuit, l'association a bénéficié, par ailleurs, du soutien de Madame Henriette Rasmussen, marraine groenlandaise d'Inuksuk à partir de 1999 (jusqu'à son décès survenu en 2017), et grande figure de la défense du patrimoine culturel inuit. Successivement membre du Parlement du Groenland, ministre de l'Éducation et ministre de la Culture du Groenland, journaliste à Kalaallit Nunataa Radioa et Consule honoraire de France à Nuuk, Henriette Rasmussen a notamment joué un rôle significatif dans la création, en 2002, de l'Instance Permanente de l'ONU sur les Questions Autochtones (UNPFII). Grâce à cette collaboration, Inuksuk a développé des partenariats et mené des actions de valorisation culturelle avec des Inuit du Groenland.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

*Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veuillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.***

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : Céline Petit

Titre : Présidente

Date : 18 mars 2019

Signature : Céline Petit





8 a etc
membres p 3

COMPTE RENDU
de l'Assemblée générale annuelle du 21 juin 2018
Exercice de l'année 2017

Reçu CLT / CIH / ITH

Le **06 MAI 2019**

N° ...**0353**.....

Lieu : 11 square Jules Guesde 94270 Kremlin-Bicêtre

Ordre du jour :

- Rapport moral et rapport d'activités 2017 présentés par Sylvie Teveny, Marie Villar et Céline Petit
- Rapport financier 2017 présenté par Sylvie Teveny
- Activités réalisées et prévisionnelles 2018
- Vote du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier 2017
- Élection du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Ouverture de l'assemblée à 18h

Étaient présents :

Membres du Conseil d'Administration : Véronique Antomarchi, Christiane Moinet, Céline Petit, Marie Villar, Emmanuelle Stimamiglio.

Membres : Christel Collet, Nathalie Krajcik, Denis Kurkdjian, Sylvie Teveny, Marine Vanlandeghem.

Membres excusés et représentés : Guy Bordin, Guy Chouraki, Céline Espardellier, Jean-François Delamarre, Pauline Huret, Agnès Jahier, Françoise Joset, Nathalie L'Hermit, Coline Promeprat, Vladimir Randa, Jean-Claude Roy, Jacques Soyer, Pierre Taverniers, Muriel Vinant Girard, Virginie Vaté.

→ **10 membres étaient présents et 15 membres étaient représentés soit 25 votants.**

Préambule

Nombre d'adhérents 2017 : 20

I. Rapport moral et rapport d'activités 2017 présenté par Sylvie Teveny

Réalisations de l'année 2017

« Dans les murs » au sein du Centre culturel canadien

. **Accueil du public les jeudis de 14h à 18h**

Permanences assurées par : Sylvie Teveny et Marine Vanlandeghem, Nathalie Krajcik

. **Activités**

Spectacles :

Le 27 avril - *Imara, au tout début du monde*. Spectacle de contes inuit conçu et interprété par Céline Espardellier et produit par la Compagnie Par-dessus les toits présenté en partenariat avec le Centre culturel canadien.

Le 17 mai - *Unikkaaq, notre parole comme un lièvre dans le ciel*. Duo de contes du Grand Nord proposé par Nathalie Krajcik et Christel Collet.

Le 23 novembre - *Quand Fondra la Neige où ira le Blanc?* avec Margot Dutilleul, Guillaume Lainé et Frédéric Minière. Spectacle de la Compagnie En Chemins proposé par l'Espace culturel inuit. Mise en scène Margot Dutilleul assistée de Laurence Forbin.

Atelier d'initiation à l'inuktitut : Le 23 septembre 2017. Deux ateliers d'initiation à l'inuktitut, une initiation à la langue et au système d'écriture des Inuit de l'Arctique canadien. Animation proposée dans le cadre du Passeport pour les langues organisé par le FICEP.

Projection : Le 6 octobre 2017 au Centre Culturel canadien. Comme chaque année, Inuksuk s'est associé au **Festival Ciné Alter'Natif** (organisé par De la Plume à l'Ecran). Un partenariat officiel a été établi pour cette 8ème édition. Dans ce cadre : **Projection de *Inuk en colère/Angry Inuk/Sirnaaqtiit***, un film documentaire d'Alethea Arnaquq-Baril (Inuit), Canada, 2016. Débat avec Véronique Antomarchi et Céline Espardellier.

Noël Arctique : Du 13 au 15 décembre 2017. Comptoir vente inuit : Sculptures et bijoux, tisanes inuit, livres adultes et enfants, cartes postales, photographies et dessins. **Animations :** spectacle "J'ai rêvé que tu marchais sur la banquise", déambulation onirique dans l'univers inuit avec Nathalie Krajcik et Céline Espardellier, dès 3 ans ; Contes inuit avec Céline Espardellier ; jeux collectifs et jeux de ficelle inuit ; initiation à l'écriture inuit et projections de courts-métrages.

« Hors les murs »

. Interventions scolaires : Animées par Sylvie Teveny (ethnologue) et Marine Vanlandeghem (archéologue polaire) dans 9 écoles de la région parisienne : 26 classes (13 maternelles, 7 primaires, 5 collèges, 1 IUT) pour environ 780 élèves.

. Autour du spectacle *Inuk* de la Compagnie l'Unijambiste : Interventions en partenariat avec les théâtres de la scène nationale programmant *Inuk* (Saint-Nazaire, Saint Quentin en Yvelines, Cannes, Perpignan, Lons le Saunier).

. Autour de l'exposition *Inuuk* en Arles. Interventions auprès des scolaires de la ville dans le cadre de l'exposition organisée par l'association 2si2la en partenariat avec la Galerie d'art inuit de Paris.

. Autour de l'exposition rétrospective *Charcot, un explorateur légendaire* organisée par le Théâtre des Sablons de Neuilly sur Seine à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de sa naissance. Animations tout public et prêt d'objets pour les scolaires de la ville.

. Ateliers en médiathèques à Champagne sur Seine, Montigny sur Seine, Daix, Houilles et Saint Maur.

. Débats autour de projections :

Inuk en colère, de Alethea Arnaquq-Baril, présenté dans le cadre du Festival « Femmes en cinéma en mars, suivi d'un débat avec Vladimir Randa. Le film a également été projeté à La Turballe (44), le mardi 10 octobre à 20h45, au Cinéma Atlantic, Nantes (44), le vendredi 13 octobre, au Cinéma Le Concorde, à Nantes, en présence Vladimir Randa et Céline Petit, ethnologues, dans le cadre du Festival Ciné Alter'Natif.

Sumé : The sound of a revolution, film groenlandais de Inuk Isis Høegh, projeté au Cinéma Le Concorde, Nantes le jeudi 12 octobre (Festival Ciné Alter'Natif); débat animé par Céline Petit.

Chez les Géants, de Aude Leroux-Lévesque et Sébastien Rist, présenté à la Maison des étudiants canadiens. Intervention de sensibilisation à la culture inuit par Sylvie Teveny en amont de la projection.

. Musées et association : L'association a fourni des enregistrements en Inuktitut à l'Espace des mondes polaires de Prémamanon. Elle a également dispensé une formation auprès des médiateurs culturels de l'Institut océanographique de Monaco et elle a fourni des objets en location à l'Association Ethnoart.

II. Rapport financier 2017, présenté par Sylvie Teveny

Total des charges : 13799,97€

Total des produits : 14256,70 €

Balance : 456,73€

Stock au 31/12/17 : **4500€** sculptures + **200€** livres + **250€** cartes postales = **4950€**

N.B. : Aucune subvention n'a été perçue en 2017. Aucun salaire fixe n'a été versé sur l'exercice 2017.

III. Vote du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier 2017

Rapports votés à l'unanimité.

IV. Activités 2018 (réalisées au 21 juin 2018)

Activités réalisées sur le premier semestre 2018

« Hors les murs »

Scolaires : Interventions sur 5 écoles : 16 classes (13 maternelles, 3 primaires) animées par Sylvie Teveny.

Musée, festival, médiathèque : Interventions pour la médiathèque de Bouaye (février, Céline Petit), le Musée du Quai Branly (février, Sylvie Teveny), la Journée des Amériques de l'Inalco -interventions proposées par Aline Verneau étudiante en Inuktitut à l'Inalco- (avril) et pour le festival Cinémondos à Berck sur mer (juin, Sylvie Teveny).

Autres : mise en place et en ligne de la rubrique « Boutique » du site internet pour la vente des objets d'art acquis par l'Association.

V. Divers :

Situation actuelle de l'association : Depuis le déménagement du Centre culturel canadien le 31 janvier 2018, les activités d'Inuksuk sont modifiées. Pour des raisons de disponibilité, de nouveaux locaux ne sont pas recherchés pour le moment.

Les activités dites « dans les murs » sont suspendues mais celles « hors les murs » perdurent. Le fonds documentaire de l'Association est provisoirement stocké à La Roche Guyon au domicile de Sylvie Teveny. L'inventaire et la mise à jour du catalogage ont été réalisés en janvier par Christiane Moinet et Sylvie Teveny. Ainsi, les ouvrages restent accessibles si besoin.

Partenariats à mettre en place : Voir les éventuels partenariats de programmation possibles avec le nouveau Centre culturel canadien. Prendre contact avec la direction de la Maison des étudiants canadiens pour d'éventuels partenariats. Reprendre contact avec la DAREIC (Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération) pour développer les activités en milieu scolaire. Marine Vanlandeghem, de retour de mission en Alaska, se dit prête à seconder Sylvie Teveny auprès des scolaires dès la rentrée 2018.

VI. Élection du Conseil d'administration

Se présentent pour être membres du Conseil d'Administration : Véronique Antomarchi, Guy Bordin, Céline Espardellier, Jean-François Delamarre, Cécile Hermann, Christiane Moinet, Pierre Taverniers.

Est nommée directrice par le Conseil d'Administration : Sylvie Teveny, Ethnologue.

Fin de l'assemblée générale, la séance est levée à 20h

VII. Élection du Bureau : Les membres du CA réunis à l'issue de l'Assemblée générale, ont élu : Céline Petit (Ethnologue, Présidente), Emmanuelle Stimamiglio (Enseignante, Trésorière) et Marie Villar (Conférencière, Secrétaire).

Paris le 27 juin 2018,

Sylvie Teveny et Céline Petit

Inuksuk-Espace culturel inuit

Tél 06 88 09 68 77 - Courriel : espace.inuit@free.fr Site : www.espace-inuit.org

POLICE
PRÉFET
Administrative

NGO-90468-03

86
Personnalité
juridique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Récépissé de Déclaration d'Association

(Loi du 1^{er} Juillet 1901 – Art. 5) Reçu CLT/CIH/ITH

5/0720
19407 P
tre rappelé
communi-
à la Pré-

A la date du **20/02/95**
M **ADAME MARTINE LENA**
demeurant **17 RUE DES SOURCES 92190 MEUDON**
a effectué la déclaration d'une association portant la dénomination de
INUKSHUK: L'HOMME DEBOUT

Le **06 MAI 2019**

N° **0353**

et dont le siège social est fixé

9 RUE SAINT MERRI 75004 PARIS

a déposé à l'appui de cette déclaration :

- 1° Deux exemplaires des statuts de l'association ;
- 2° La liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association.

Le présent récépissé a pour un que objet de constater le dépôt de la déclara et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité de l'associat

Pour le Préfet de Police :

LE CHEF DE BUREAU,

Nicole MAUSSION

t. dans le
titre rendue
ns de l'as
n de l'in
fficiel d'un
date de la
t l'objet de
que l'indi
(Décret du

sont tenues
ns les trois
ements sur
dministration
que toutes
pportées à
1^{er} Juillet

apportées
changements
dministration
l'association,
un registre
te associa-
dates des
ux modifi-
ments sont

e coté par
tre page et
suille par la
à repré-
ou la
tu 16 Août

ICE



PREFECTURE DE POLICE

Direction de la Police Générale
Sous direction de la Circulaire et des Services publics
4ème Bureau - Section Associations
12 rue de Gennes
75004 PARIS

LA N° 19510 W751119407
est à l'attention de
Monsieur le Préfet de Police

Résumé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W751119407

Ancienne référence
de l'association :
119407

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le préfet de police

après réception à Madame la Présidente
d'une déclaration en date du : 07 Juin 2010
faisant connaître les changements suivants :

STATUTS, SIÈGE, OBJET, TITRE

dans l'association dont le nouveau titre est :

INUKSUJ

dont le nouveau siège social est situé : 10 boulevard Stalingrad
75004 Paris

Déclaration présentée le(s) : 11 mai 2010

Pièces jointes : Statuts
Procès verbal
Lettre de déclaration

Paris le, le 10 Juin 2010

Pour le préfet de police,

Valérie ROBERT

Loi du 1er juillet 1901, article 1, al. 1 et 2 ; Décret du 16 août 1901, article 3.
Les déclarations sont déposées au secrétariat de la Direction de la Police Générale, sous la responsabilité de la personne qui les présente, et sont soumises à la vérification de la Direction de la Police Générale.
Les modifications et changements ne sont opposables que s'ils ont été présentés aux autorités administratives compétentes dans les délais et sous les conditions prévues par le règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée.
Loi du 1er juillet 1901, article 1, al. 1.
L'association est déclarée d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat, sur la proposition du préfet de police, après avis du conseil d'Etat.
L'association est déclarée d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat, sur la proposition du préfet de police, après avis du conseil d'Etat.
Loi du 1er juillet 1901, article 1, al. 1 et 2 ; Décret du 16 août 1901, article 3.
Les déclarations sont déposées au secrétariat de la Direction de la Police Générale, sous la responsabilité de la personne qui les présente, et sont soumises à la vérification de la Direction de la Police Générale.
Les modifications et changements ne sont opposables que s'ils ont été présentés aux autorités administratives compétentes dans les délais et sous les conditions prévues par le règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée.